

Maison des Projets
Tél. : 01.40.12.86.17

« Un avenir pour les Docks »

POLE CITOYEN N°9

Mercredi 28 mars 2007, Bourse du travail

SYNTHESE DISCUSSION

Présents : 22 citoyens

1 **Elu** : Mr Bentolila

4 **Techniciens de la ville**

1 **Consultant extérieur** : Mr Viguié, spécialiste aménagement fluvial

Thème : **Les acteurs du fleuve**

Les travaux du pôle débutent par un rappel à la règle, au respect de sa composition, ses objectifs et son rôle, son mode de fonctionnement, ainsi que par des propositions de travail.

L'intervention intempestive du cabinet Coste Orbach, lors du précédent pôle constitue un incident perturbateur regrettable dans les travaux du pôle qu'il convient d'éviter à l'avenir...

Toute suggestion d'intervention extérieure dans les travaux du pôle devront être soumises à la Maison des Projets qui a la responsabilité d'animer les travaux du pôle, elles devront faire l'objet d'un consensus au sein de celui-ci.

Proposition de calendrier de travail

25 avril : Présentation d'une estimation financière de la mise en œuvre du projet des Docks.

23 mai : Grands services à l'agglomération (CPCU-TIRU)

Quels enjeux environnementaux ?

La Maison des Projets suggère au pôle de produire une réflexion globale collective et d'émettre des propositions quand aux futurs aménagements du parc paysager et des berges sur la base des éléments de réflexion apportés sur des sujets tant par différents intervenants dans les réunions du pôle que des éclairages fournis par les différentes visites de sites opérées.

Le pôle pourrait travailler sur le sujet jusqu'au mois de septembre, la Maison des Projets pourvoira aux aides nécessaires (docs, logistiques etc....)

Une première discussion s'engage

Pour le 23 mai la Municipalité propose de s'adjoindre les compétences de Mr Rouault, président du Sycotm, un membre du pôle propose de faire appel à un technicien du CNED.

A propos de l'intervention du cabinet Coste Orbach.

- ✓ Plusieurs intervenants pensent qu'il n'y avait pas lieu d'intenter un procès.

« Si l'usage du logo de la ville est une erreur, une maladresse des excuses et explications suffisaient ! ». « Par ailleurs hors ce malentendu si l'intervention de Coste et Orbach n'est pas parfaite, elle proposait des éléments de débat ! ». « La plainte de la Municipalité ne s'imposait pas ! ».

La Municipalité a une toute autre opinion sur le sujet :

- ✓ Il est totalement illégal d'utiliser le logo de la ville dans de telles conditions, il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'un précédent. La collectivité ne peut laisser passer de tels faits, elle se doit de réagir, de rappeler chacun à l'ordre et au respect des règles en vigueur.
- ✓ Au fond le but non avoué de cette manœuvre est de se porter candidat, ce n'est pas le lieu approprié, nous ne transformerons pas le pôle citoyen en commission d'appel d'offres, ce qui serait illégitime et illégal.
- ✓ Il est préférable, dans le respect de tous de se mettre d'accord par consensus sur les sollicitations et invitations à opérer pour éclairer, enrichir les travaux du pôle.
- ✓ Chacun des membres du pôle, dont il convient d'insister sur le fait qu'il ou elle se doit de résider ou travailler à Saint-Ouen, que chacun ne représente que lui-même, à toute liberté et légitimité à apporter ses réflexions et propositions.
- ✓ Il est également souhaitable par souci d'efficacité et par respect de tous pour chacun de travailler dans le cadre des ordres du jour que nous nous fixons.
- ✓ Il se trouve un intervenant pour regretter que l'accès au pôle citoyen se limite aux Audoniens.
- ✓ Plusieurs questions sont formulées à propos des appels d'offres et autres concours d'architectes. Le schéma directeur est-il adopté ? Fige-t-il le projet ?

- ✓ Le schéma directeur est adopté, il fixe les grandes masses du projet, son économie générale et sa physionomie d'ensemble. Il matérialise des objectifs, intentions généraux. Comme ceci a été développé ici même, nous en sommes sur les bases de ce schéma à la phase de consultation publique en vue de la création d'une Z.A.C.
- ✓ La marge de travail, en commun pôle / mairie est très importante à l'intérieur de chacune de problématiques contenues dans le projet global. C'est ce que nous vous proposons de poursuivre aujourd'hui autour du fleuve.

Les autres sujets devront s'enchaîner dans le temps, les propositions qui vous seront faites seront en rapport de ces nécessités !

Présentation : les acteurs du fleuve par J.M. Viguié :

(Visible dans son intégralité sur le site de la ville)

La présentation soulève un certain nombre de questions :

Peut-on toujours rêver pour Saint-Ouen à une promenade bucolique, est-ce menacé par des prévisions de développement du port autonome de Paris ?

Nous sommes dans une zone de 2 Km de berges à étudier. Il convient d'une part de se reporter aux réflexions que nous avons déjà eues en novembre sur la question spécifique de leurs aménagements.

D'autre part deux échelles de réflexion s'imposent : sur et hors Saint-Ouen !

Si l'on considère les politiques de transport, le thermomètre est celui de la globalisation.

Aujourd'hui le bassin de la Seine n'est pas encombré, les marges de manœuvre sont importantes, il n'y a par exemple pas encore de règlement sur l'ordre de passage des écluses, le premier arrivé passe.

La voie d'eau est une artère de transport au potentiel de développement assez considérable, beaucoup d'évolutions sur de nombreux points peuvent intervenir.

Par exemple : les flux, les fréquences et le gabarit des navires (convois 1000 tonnes ?).

Quelques questions :

En matière d'aménagement la berge de Saint Ouen acceptera-t-elle la fonction économique portuaire et la fonction loisirs dans une bonne cohabitation ?

Comment traiter la berge compte tenu de la RD1 ?

Comment créer de la coopération avec les acteurs fluviaux, et les acteurs du linéaire ?

Plusieurs types de pollutions sont susceptibles d'intervenir :

- ✓ Pollution mécanique : batillage des berges qui subissent l'onde de choc au passage des convois.
- ✓ Pollution sonore : beaucoup de bruit.
- ✓ Pollutions diverses : effluents moteurs, il existe des systèmes d'assainissements.

Pour ce qui concerne les aménagements différentes solutions techniques existent qui doivent faire l'objet de choix.

Les bateaux bus : une liaison navettes fluviales entre La Défense et Saint Denis est à l'étude.

Paris bénéficie d'une expérience, aujourd'hui les bateaux bus sont utilisés essentiellement pour les touristes, les contraintes sont relativement importantes (encombrement, sécurité : pas de surcharge possible). Les problèmes de tarification sont complexes (aujourd'hui à l'étude).

Peut-être une base nautique, accessible par une passerelle : à réfléchir !

Noter que le petit bras de la Seine (entre l'île Saint Denis et Gennevilliers) n'est pas navigable.

Quel type de port, pour quel type de marchandises, sous quels conditionnements ?
La question des déchets, du charbon et du mâchefer à envisager avec la mise en jeu de l'approvisionnement Sycotom, CPCU.

Sur l'ancien site d'Alstom conserver ou non le pont de transbordement ?

Déjà beaucoup de questions qui nécessitent débat pour faire évoluer intelligemment le projet !